

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/02/2015

Réception par le Prefet : 20/02/2015

Publication : 26/02/2015



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2015-2-11-1

Séance du jeudi 19 février 2015

### **BUDGET PRIMITIF 2015 ACTION TRANSFRONTALIERE, EUROPEENNE ET INTERNATIONALE**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU les articles L 1115-1 à L 1115-7 du code Général des Collectivités Territoriales – chapitre V – relatif à la coopération décentralisée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☞ Approuve l'inscription au titre du Budget Primitif 2015 pour la politique F01 "Aménagement du Territoire" :
  - En dépenses de fonctionnement : d'une autorisation d'engagement de 314 280 € et des crédits de paiement à hauteur de 342 485 €.
  - En dépenses d'investissement : d'une autorisation de programme de 70 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 89 000 €.
  - En recettes de fonctionnement : des crédits de paiement à hauteur de 76 512 €.

Soit :

- **Programme F012 "Coopération transfrontalière et européenne"**

En fonctionnement :

- une autorisation d'engagement de 274 280 €,
- des crédits de paiement à hauteur de 244 283 €.

- **Programme F014 "Coopération internationale"**

En fonctionnement :

- des crédits de paiement à hauteur de 56 100 €.

En investissement :

- une autorisation de programme de 70 000 €,
- des crédits de paiement à hauteur de 89 000 €.

• **Programme F015 "Prospectives, Aménagement"**

Dépenses :

En fonctionnement :

- une autorisation de programme de 40 000 €
- des crédits de paiement à hauteur de 42 101,25 €.

Recettes :

En fonctionnement :

- des crédits de paiement à hauteur de 76 512 €.

☞ Donne délégation à la Commission Permanente au titre des programmes susmentionnés pour :

- l'affectation précise des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement votés,
- le suivi individuel des projets et l'approbation des conventions particulières ou avenants à signer avec nos partenaires dans le cadre de la coopération transfrontalière, européenne et internationale.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the name 'Charles' written in smaller letters below the vertical line.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions